



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 06.10.2023

Publications supplémentaires: KABVD 06.10.2023

Visible par le public jusqu'au: 06.10.2028

Numéro de publication: KK02-0000036333

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Place de la Gare 5, 1800 Vevey

Publication de faillite/appeal aux créanciers SILEX STI Sàrl

Débiteurs:

SILEX STI Sàrl

CHE-169.687.016

Rue des Deux Fontaines 19

1822 Chernex

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 11.07.2023

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 07.11.2023

Point de contact:

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Place de la Gare 5, P.O.B. 811, 1800 Vevey 1, 1800 Vevey

Remarques:

But : la société a pour but la pose, l'installation, l'étude, la vente ainsi que l'exécution de tout type de travaux ayant trait à la pierre, au marbre, à la céramique et à d'autres revêtements durs. La société peut exercer toute activité financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, en rapport direct ou indirect avec son but ou propre à favoriser la réalisation, conclure des contrats qui sont de nature à développer ses activités ou qui s'y rapportent directement ou indirectement, recevoir des produits que cela soit sous forme d'intérêts, commissions et dividendes, créer des succursales ou des filiales en Suisse et à l'étranger, prendre des participations, acquérir ou créer des entreprises identiques ou analogues, participer à toutes entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec son but. Elle peut effectuer ces opérations aussi bien pour son compte que pour le compte d'autrui. Elle peut accorder des prêts et constituer des garanties en faveur de toute personne, notamment de ses associés et gérants.